

SARL 9001 HOLDING

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3 029 600 EUROS
Siège social: Zone Industrielle les Paluds
350 Avenue du Douard
13 400 AUBAGNE
RCS MARSEILLE : 928 423 656

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 24 NOVEMBRE 2024**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 24 novembre,

A 10 heures,

Les associés de la société 9001 HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 3 029 600, 00 € se sont réunies en Assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la présidence

Sont présents :

-Madame Géraldine Paula DOUKHAN épouse TEBOUL
-Monsieur Romain David Abraham TEBOUL

Soit la totalité des actionnaires formant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Romain TEBOUL, Président et associé.

Le président constate que les associés présents ou représentés, possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de gestion de la gérance,
- le texte des projets de résolution,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

DS Paraphe
G T R T

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-Nomination du Commissaire aux comptes titulaire et suppléant,

-Question diverses

Le Président donne lecture :

-du rapport de gestion de la gérance.

Le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1 :

L'Assemblée générale nomme en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 exercices :

Monsieur Pascal MALEK

5, Rond-point de Saint-Menet

Le village QRT de Saint Menet

13011 Marseille

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2030.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 :

L'Assemblée générale nomme en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 exercices :

Le cabinet BSV AUDIT ET ASSOCIES

SARL immatriculée au RCS de Toulon sous le numéro 523 017 945

33 rue Berrier Fontaine

83000 TOULON

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2030.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DS Paraphe
G T : R T

Résolution n°3 :

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le 24 novembre 2024

La gérance

Les associés

DocuSigned by:

7C041A5ADFB4472...

Signé par :

D0DAB51F3BFC426...

DocuSigned by:

7C041A5ADFB4472...

Signé par :

D0DAB51F3BFC426...